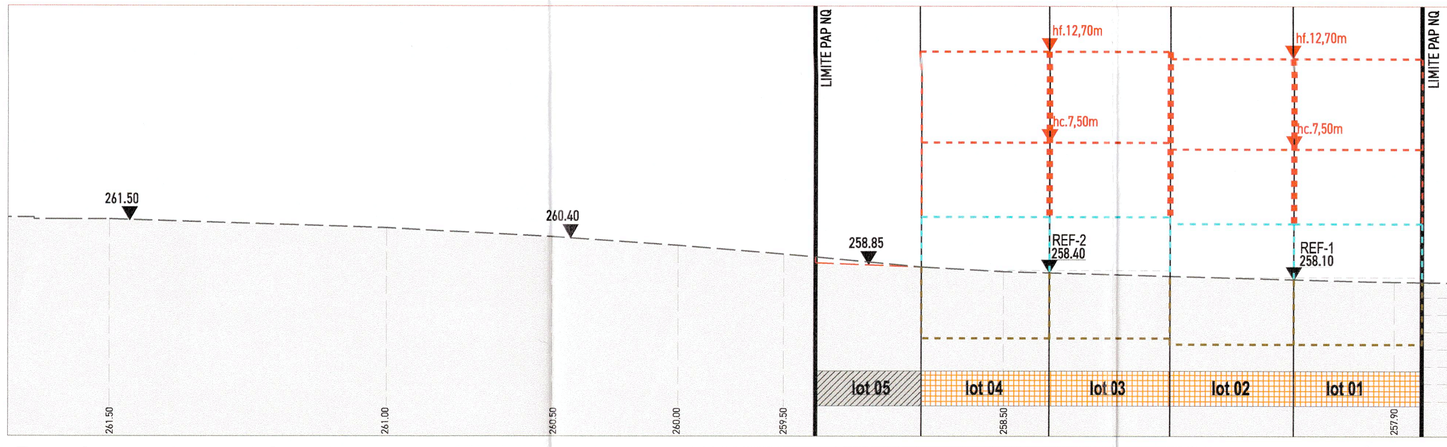

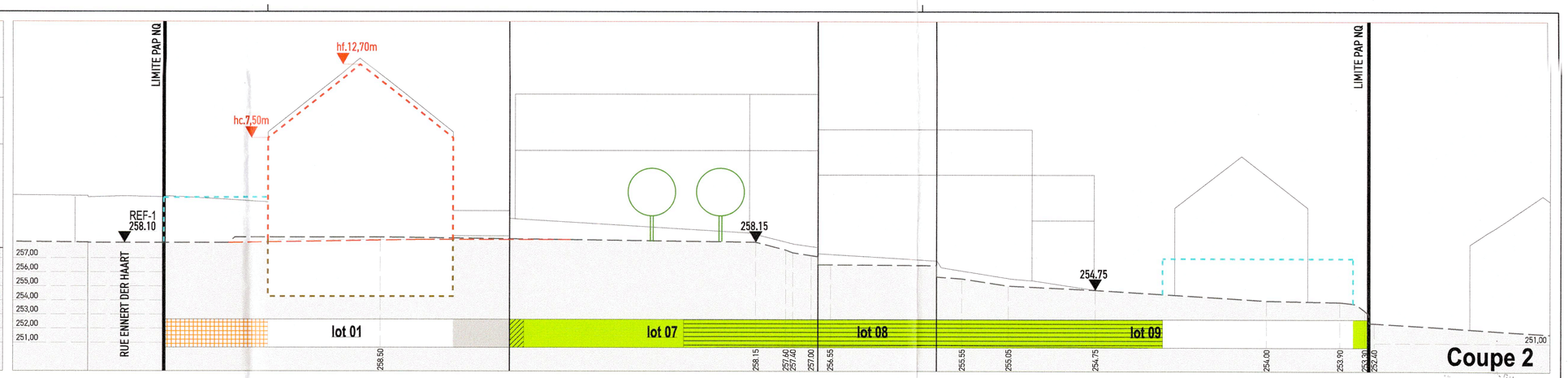

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot :

LOT 01		1.7720ares	
	101,55m2		335,00m2
177,20m2	1-mb		1-u
t2 (25° - 38°) tp	hc - 7,50m hf - 12,70m		II+1C+1S

LOT 02		1,7230ares	
	97,65m2		325,00m2
172,30m2	1-mb		1-u
t2 (25° - 38°) tp	hc - 7,50m hf - 12,70m		II+1C+1S

LOT 03		1,7250ares	
	97,65m2		325,00m2
172,50m2	1-mb		1-u
t2 (25° - 38°) tp	hc - 7,50m hf - 12,70m		II+1C+1S

LOT 04		1,8000ares	
	101,55m2		335,00m2
180,00m2	1-mb		1-u
t2 (25° - 38°) tp	hc - 7,50m hf - 12,70m		II+1C+1S

LOT 05		1,4790ares	
147,90m2			

LOT 06		1,7570ares	
80,00m2			

LOT 07		6,3970ares	
	15,00m2		15,00m2
155,00m2			

LOT 08		1,8370ares	
	15,00m2		15,00m2
155,00m2			

LOT 09		4,4300ares	
	25,00m2		25,00m2
215,00m2			
t2 (25° - 38°) tp	3,20m		I

Légende du Plan d'aménagement Particulier

Selon le RGD du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot :

LOT - ILOT		Surface du lot / de l'îlot (ares)	
Surface d'emprise au sol (m2) MIN	Surface d'emprise au sol (m2) MAX	Surface constructible brute (m2) MIN	Surface constructible brute (m2) MAX
Surface du scellement au sol (m2) MAX	Type, dispositon et nb des constructions	Type et nombre de logements MIN	Type et nombre de logements MAX
Type de toiture	Hauteur des constructions (m)	Nombre de niveaux MIN	Nombre de niveaux MAX

Délimitation du PAP et des zones du PAG :

- PAP — délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones au PAG

Courbes de niveaux :

- terrain existant
- terrain remodelé

Hauteur des constructions :

- hc-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types et nombres de logements :

- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Nombre de niveaux :

- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1,2....R — nombre d'étages en retrait
- +1,2....C — nombre de niveaux sous combles
- +1,2....S — nombre de niveaux en sous-sol

Types, dispositions et nombre des constructions :

- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Formes de toiture :

- tp — toiture plate
- tx (y%-z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ↔ — orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes) :

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots :

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions :

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics :

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets :

- arbre à moyenne ou haute tige projeté
- arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes :

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques :

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- bâtiments existants
- accès carrossable
- terrain existant - coupes explicatives
- terrain remodelé - coupes explicatives
- AJ - CP — Abri de Jardin - Car Port
- 258.40 — côte d'altitude projetée - coupes / plan
- 9.00 — cotation règlementaire
- 6.95 — cotation à titre indicatif
- canalisation pour eaux pluviales existantes
- canalisation pour eaux usées existantes
- trait de coupe

REMARQUES

Ce plan n'est valable qu'ensemble avec la partie écrite correspondante, il ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité. Les niveaux d'altitudes projetées sont approximatifs et peuvent être adaptés dans le cadre du projet d'exécution. Toutes les contenances des parcelles sont fournies à titre indicatif, leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral. La représentation des constructions environnantes est approximative. Elle n'est pas basée sur un mesurage exact.

FOND DE PLAN

Plan de délimitation du périmètre : Plan n°1432-06 du 06 09 22 GEOCAD
Plan de topographie : Plan n°14632-03 du 04 08 22 GEOCAD

Référence : 2143/29C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 03/11/2025
Le Ministre des Affaires Intérieures
Léon Gloden

MODIFICATIONS

Indice	Date	Objet
a	26 08 2025	- Précision des niveaux de référence REF-1 pour les lots 01 et 02 et F. - Dépendance Lot 9 : Indication des reculs latéraux et antérieur Indication dans le tableau de la représentation schématique du nombre de niveau de la hauteur hors-tout ainsi que de la forme et de l'inclinaison de la toiture

ENTRÉE
23 SEP. 2025
COMMUNE DE SCHUTTRANGE

PROJET

PAP-NQ "In der Acht Nord"

Commune de Schuttrange

AUTEUR DE PROJET

LARUADE architecte & urbaniste

24 rue jean-françois Boch L-1244 Luxembourg Tel : 27 28 00 30 ; s@laruade.com

LARUADE ARCHITECTE 24, rue Jean-François Boch L-1244 Luxembourg +352 / 661 161 042 www.laruade.com

OBJET

PARTIE GRAPHIQUE

ECHELLE	1/250
FORMAT	DIN A1
N° PLAN	PAPNQ-IdAN_PG_ind-a
DATE	20 06 2025